

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇON
CANTON DE BRIANÇON 1**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****Délibération du Conseil Municipal
N°2019-036
3EME TRONCON TELEPHERIQUE
FINANCEMENT**

Séance du : 10 septembre 2019

Date de convocation : 3 septembre 2019

L'an deux mil dix-neuf et le dix septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jean-Pierre SEVREZ.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Nombre de votes : 10

Présents : Jean-Pierre SEVREZ, Sylvie MATHON, Philippe SIONNET, Régis JOUFFREY, Bruno GARDENT, Roland JACOB, Alain FAUST, Florence GAILLARD

Pouvoirs : de Jean-Pierre PIC à Philippe SIONNET, Jean-Louis FAURE à Roland JACOB

Secrétaire de séance : Florence GAILLARD

Une délégation de service public a été mise en place en juin 2017 pour l'exploitation des téléphériques des Glaciers de La Meije.

- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-027 approuvant le contrat de délégation de service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije et approuvant le choix du candidat Société d'aménagement touristique de l'Alpe d'Huez et des Grandes Rousses (SATA) pour l'exécution du contrat comme délégataire du service public pour l'exploitation des Téléphériques des Glaciers de la Meije ;
- Vu la délibération du conseil municipal n° 2017-029 approuvant l'avenant n° 2 au contrat de la SATA pour la création d'une société dédiée à l'exploitation du téléphérique des Glaciers de la Meije, la SATG (Société d'Aménagement Touristique de La Grave) ;
- Vu le contrat de délégation du service public de l'exploitation des téléphériques des Glaciers de la Meije du 5 mai 2017 ;
- Considérant qu'un troisième tronçon est prévu dans ce contrat de délégation de service public et que le financement doit être trouvé par le concédant et le concessionnaire ;
- Considérant que la Région SUD Provence-Alpes-Côte-d'Azur, sollicité pour participer financièrement à ce troisième tronçon, a annoncé son investissement à hauteur de 2.5 millions d'euros ;
- Considérant que le Département des Hautes-Alpes sollicité pour participer financièrement à ce troisième tronçon, a annoncé son investissement à hauteur de 1 million d'euros ;
- Considérant la délibération du 25 juin 2019 n°2019-025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Prend note que les 3,5 millions d'euros de financement extérieur prévus dans le contrat de concession sont atteints.
- Donne son accord de principe pour que la commune participe à des travaux d'accompagnement (aménagements ou installations touristiques) hors travaux concessifs ;
- Indique que la commune pourrait apporter un financement au moins égal à 500 000 € ;
- Indique que ce financement pourra permettre la levée de financement public complémentaire ;

Délibération adoptée : une abstention (Florence GAILLARD) et neuf POUR.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Pierre Sevrez

Date dépôt Préfecture : le 11 septembre 2019

Date affichage : le 11 septembre 2019